



# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

## Compte rendu du CA de l'ANGDM le 5 décembre 2013

Comme le veut la coutume, le dernier CA de l'année est consacré au budget.

### **Approbation du PV du 3 octobre 2013 :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **Communication du Président et de la Directrice générale :**

#### **Directrice générale**

La cour des comptes effectue actuellement un contrôle à l'agence. Celui-ci a démarré hier et il porte sur le contrôle des comptes, la gestion, le fonctionnement de l'agence pour assumer ses missions.

La phase d'instruction est prévue sur 2 à 3 mois ; les conclusions seront rendues pour mi-juin.

#### **Audit Dune :**

Celui-ci est en phase de finalité.

Il en ressort que :

- L'agence a pêché par ambition trop exigeante.
- Surdimensionné
- Difficile à piloter.

Celui-ci va démarrer en 2 étapes en 2014.

- 1<sup>ère</sup> étape : sur les mines fermées et la mensualisation des paiements pour ses agents.
- 2<sup>ème</sup> étape : Automne 2014 avec un déploiement total pour l'agence si la 1<sup>ère</sup> phase donne satisfaction.

Concernant la mensualisation des paiements, celle-ci devrait intervenir en 2015.

L'agence devra s'aider d'une assistance ouvrage, son coût est estimé à 100 000 euros. A suivre.

#### **Information du Président**

Le Président informe le CA que suite à la décision de la cour de cassation qui supprime l'article du décret n°79 concernant le transfert de l'ASS à l'ANGDM, le gouvernement a déposé un amendement qui sera proposé dans la loi des finances rectificative 2013 concernant l'ANGDM. Document joint en annexe 1.

Par cet amendement, l'agence aura mandat par la loi de gérer l'action sanitaire et sociale pour le compte du régime minier.

### **Compte rendu des travaux des commissions :**

Une synthèse a été présentée sur les différentes commissions de l'agence.

### COPRAD (21 novembre 2013)

La situation a été faite sur les plans sociaux du Nord (Drocourt et Agglonord).

#### Drocourt :

L'effectif géré au 31 décembre est de 39 agents. La commission a pris acte de la mise en place de l'accord UNEDIC conclu en 2007. Celui-ci permet d'assurer la continuité des aides au-delà de la fin des droits Pôle Emploi, à un niveau équivalent et ce jusqu'à la retraite à taux plein. Fin 2013, 121 agents ont bénéficié de ce dispositif qui concerne potentiellement 219 personnes échelonné jusqu'en 2022.

Se pose le problème lié à l'allongement de l'âge de la retraite. Le rôle de l'agence est limité au versement des prestations prévues par l'accord, l'agence n'ayant aucune ingérence ni vers :

- les entreprises de reclassement
- l'UNEDIC
- caisses de retraite complémentaire.

#### Agglonord :

L'effectif géré au 31 décembre 2013 est de 2 agents.

- Conformément à la décision du CA, une prime exceptionnelle de 550 € brut sera versée aux agents
- 26 agents ont bénéficié de l'accord UNEDIC, le potentiel de cet accord concerne 33 personnes jusqu'en 2031.

### Concernant les agents issus de CdF

Le point a été fait :

- Sur le paiement des IMRO et des rachats des AVNAT
- Sur le calendrier de paie 2014
- Sur l'allocation complémentaire des convertis
- Sur la réglementation.

l'agence, après discussion avec les partenaires sociaux, propose de modifier la réglementation concernant la situation des avantages en nature. Pour les agents dont les deux ont travaillé dans l'entreprise.

Le conseil d'administration approuve le rétablissement au conjoint survivant qui a capitalisé la prestation chauffage au titre de ses droits personnels, son statut de veuve ou de veuf en lui accordant uniquement la prestation logement.

(Rappel : par le passé ces agents touchaient l'indemnité de célibataire alors qu'ils avaient accompli une carrière complète dans l'entreprise.)

Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, 64 couples sont concernés pour un surcoût de 88 000 €.

### Sur les activités sociales et culturelles

Pour 2013, la commission prend acte de la situation financière, elle laisse apparaître un solde de 28 774 €, qui sera versé en chèques cadeaux aux ayants droit encore en activité.

### Orientation 2014

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les actifs ne seront plus que 311 agents.

Budget chèque vacances : frais de commission + façonnage 15 916 €.

Montant en chèques vacances 84 530 € répartis de la façon suivante :

Catégories	Montant chéquier par personne
109 ouvriers	320 €
106 Etam	280 €
73 Etam supérieur	220 €
23 Ingénieurs	170 €
311 agents	84 530 €

- 62 445 € en subvention pour les activités de proximité à répartir par régions.
- 103 328 € en aides aux activités des enfants
  - o 81 310 pour les aides aux colonies
  - o 480 € pour les enfants de – de 14 ans
  - o 720 € pour les enfants de – de 18 ans

Le montant restant de 22 018 € sera consacré à des activités destinées aux enfants, des propositions devront être faites pour la première COPRAD de l'année.

### **Le CA a validé ces propositions :**

#### **Commission nationale de l'action sanitaire et sociale et du FNAS (commission du 14 novembre) :**

##### FNAS :

La situation financière du FNAS au 31 juillet 2013 est de 3 381 102 €.

644 aides ont été allouées pour un budget de 926 261 €, la majorité du budget a été utilisée pour les entrées en EHPAD/USLD.

La commission a examiné les dossiers individuels liés notamment au maintien à domicile et à l'amélioration de l'habitat.

##### ASS :

Un examen particulier a été fait sur les impacts financiers des procédures d'harmonisation des prestations découlant des travaux réalisés par le groupe de travail.

Il en ressort qu'après 8 mois d'exercice, une augmentation des dépenses de 110 000 € (rappel démarrage au 1<sup>er</sup> mai 2013).

##### Point sur 2.2b :

Il a été rappelé que l'apurement total du stock 2010/2012 d'ici la fin de cette année devrait être tenu.

##### Politique vacances :

La commission prend acte de la présentation du projet politique de loisirs et vacances (le détail des propositions a déjà été transmis aux régions).

##### Réforme AGIRC – ARRCO :

L'agence informe la commission que la réorientation des prestations sociales des caisses de retraite complémentaire aura un impact fort sur nos ayants droit, notamment les personnes à faibles ressources seront les plus touchées sur les montants à régler par nos bénéficiaires pour les aides à domicile.

### **Budget :**

Le réalisé 2013 est assez conforme à la prévision, la baisse qu'on enregistre est liée à une diminution attendue des dépenses (évolution en baisse des ayants droits) est de 2M€ de fonctionnement.

### **Budget ASS :**

Celui-ci est en forte baisse par rapport à la prévision.

<b>Gestion</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Atterrissage</b>	<b>Taux exécution théorique</b>
AT/MP	28 794 € 12	11 736 € 00	40,76%
Maladie hors 2.2.B	3 056 464 € 04	2 887 926 € 00	94,49%
2.2.B	5 735 880 € 00	2 585 370 € 00	45,05%
Vieillesse	24 053 699 € 57	24 890 949 € 00	103,48%

Plusieurs facteurs peuvent être liés à la baisse :

- Budget initial surévalué ?
- Passage en ALD ?
- Méconnaissance de nos ayants droit de la reprise de l'ASS par l'ANGDM.
- Méconnaissance des médecins de nouveaux dispositifs.
- Retard de transfert des dossiers de la part des CARMi (à ce jour, aucune demande de remboursement transport n'a été transmise par le Nord) ?
- Etc.

La CFTC a fortement insisté afin qu'une information globale soit faite auprès des affiliés et des médecins. De même, elle a de nouveau fait part de son mécontentement concernant les délais de paiement pour le 2.2b. L'agence a rappelé que concernant l'information auprès de nos ayants droit, celle-ci a été faite à 2 reprises notamment par le biais de la revue Arc en Ciel. Pour l'information des médecins, ceci n'est pas de leur ressort mais de la CAN.

Concernant le paiement des cures, elle a rappelé que le stock (notamment en Lorraine) devrait être traité pour la fin de l'année comme prévu. Elle considère que l'effectif devrait être renforcé pour remédier à ce problème récurrent. Cependant, la tutelle n'est pas favorable à l'embauche de personnel.

### **Budget 2014 :**

Le Président informe le conseil que l'agence a été saisie par mail hier soir qu'un accord interministériel a été trouvé concernant le budget ASS, celui-ci est de 34 millions 284 175 €. Il fera l'objet d'un arrêté.

De ce fait, le budget présenté ne tient pas compte de l'ASS.

La représentante de la DSS et du budget confirme les dires du président. Elle rappelle que :

- 2014 sera une année de transition
- Il sera inscrit dans la COG 2014/2017 de la CAN
- Ce budget est global y compris les vacances
- Budget fongécif et reportable, il faudra décliner les différents chapitres (ASS maladie, AT/MP, vacances etc.).

Après un large débat, il en ressort que :

- Sur le budget historique ANGDM, il est conforme aux prévisions
- Concernant le budget ASS, celui-ci n'a pas été vu dans le détail.

Les représentants de l'Etat s'engagent à formaliser l'accord interministériel.

Rapidement, l'arrêté sera publié avant la fin de l'année.

Il a été décidé de :

- Réunir la commission ASS le 12 décembre
- Réunir un CA exceptionnel le 18 décembre.

La directrice rappelle que concernant la politique vacances, sont concernés 7 ETP (4 à St Gildas et 3 au Bousque D'or). L'agence demande 9 ETP supplémentaires pour mettre en place cette nouvelle politique voulue par les tutelles.

La représentante de la DSS est favorable à cette demande à condition que celle-ci soit issue du personnel de la CAN. Ce point sera certainement débattu lors du prochain CA de la CAN. A suivre.

### **Action sanitaire et sociale :**

Afin d'assurer la continuité de l'action sanitaire et sociale, il a été décidé de prolonger la convention existante CAN/ANGDM jusqu'en 2017. (Pour mémoire, l'ancienne convention dans son article 3 s'arrêtait au 31.12.13).

### **Accord-cadre sur la formation professionnelle :**

Le CA a validé l'accord-cadre concernant le Marché Formation Professionnelle validé par le Comité d'Entreprise.

### **Calendrier des réunions 2014 :**

Calendrier CA 2014 :

- 27 mars
- 26 juin
- 25 septembre (option)
- 27 novembre

Raphaël MARGHERITA  
Administrateur